

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2021

### Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Rémi CANITROT - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE - Gilles FOULON - Jean-Louis GREZES-BESSET – Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE – Véronique LACOMBE - Benoît MOLINIE – Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE – Sandrine SUDRES

Procuration : Mme Véronique LACOMBE donne procuration à Mr Jacques Lacombe

⇒ 15 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance : JL GREZES BESSET

### **1 Approbation du C.R. du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 6 février 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 Approbation des comptes de gestion 2020**

#### **2.1 Comptes de gestion 2020 de la Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ESPIE Gabriel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 2.2 Comptes de gestion 2020 Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ESPIE Gabriel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 2.3 Comptes de gestion 2020 Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ESPIE Gabriel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 3 Vote des comptes administratifs 2020

### 3.1 Comptes administratifs 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GREZES-BESSET Jean-Louis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020

dressé par ESPIE Gabriel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30 596.90			275 140.29	30 596.90	275 140.29
Opérations exercice	170 718.80	143 258.14	379 244.63	384 519.32	549 963.43	527 777.46
<b>Total</b>	<b>201 315.70</b>	<b>143 258.14</b>	<b>379 244.63</b>	<b>659 659.61</b>	<b>580 560.33</b>	<b>802 917.75</b>
Résultat de clôture	58 057.56			280 414.98		222 357.42
Restes à réaliser	21 129.56	3 376.22			21 129.56	3 376.22
<b>Total cumulé</b>	<b>79 187.12</b>	<b>3 376.22</b>		<b>280 414.98</b>	<b>21 129.56</b>	<b>225 733.64</b>
Résultat définitif	75 810.90			280 414.98		204 604.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 3.1.1 Affectation du résultat de fonctionnement

Secrétaire(s) de séance : GREZES-BESSET Jean-Louis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 280 414.98**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	275 140.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	126 609.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>5 274.69</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>280 414.98</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>280 414.98</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	75 810.90
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	204 604.08
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

## 3.2 Comptes administratifs 2020 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GREZES-BESSET Jean-Louis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par ESPIE Gabriel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 091.47		2 753.31		19 844.78
Opérations exercice	25 531.56	14 553.49	25 366.22	24 828.74	50 897.78	39 382.23
<b>Total</b>	<b>25 531.56</b>	<b>31 644.96</b>	<b>25 366.22</b>	<b>27 582.05</b>	<b>50 897.78</b>	<b>59 227.01</b>
Résultat de clôture		6 113.40		2 215.83		8 329.23
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>6 113.40</b>		<b>2 215.83</b>		<b>8 329.23</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>6 113.40</b>		<b>2 215.83</b>		<b>8 329.23</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2020 Assainissement.

### 3.2.1 Affectation du résultat de fonctionnement

Secrétaire(s) de séance : GREZES-BESSET Jean-Louis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 2 215.83**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 753.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-537.48</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>2 215.83</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>2 215.83</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 215.83
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

### 3.3 Comptes administratifs 2020 Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GREZES-BESSET Jean-Louis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par ESPIE Gabriel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 675.11				55 675.11
Opérations exercice	25 017.00		19 038.78	16 000.00	44 055.78	16 000.00
<b>Total</b>	<b>25 017.00</b>	<b>55 675.11</b>	<b>19 038.78</b>	<b>16 000.00</b>	<b>44 055.78</b>	<b>71 675.11</b>
Résultat de clôture		30 658.11	3 038.78			27 619.33
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>30 658.11</b>	<b>3 038.78</b>			<b>27 619.33</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>30 658.11</b>	<b>3 038.78</b>			<b>27 619.33</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2020 Lotissement du Suquet

#### 3.3.1 Affectation du résultat de fonctionnement

Secrétaire(s) de séance : GREZES-BESSET Jean-Louis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**déficit de -3 038.78**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-3 038.78</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-3 038.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>0.00</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>-3 038.78</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 038.78

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

#### 4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 -

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°85-540 du 28 juin 1982,

La loi n2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

L'article 1639 A du Code général des impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,29%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,28%

Et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents et notamment l'état de notification.

#### 5 Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune de CAMJAC

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2021 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	554 450,30	554 450,30
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	430 090,32	430 090,32
<b>TOTAL</b>	984 540,62	984 540,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2021, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	554 450,30	554 450,30
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	430 090,32	430 090,32
<b>TOTAL</b>	984 540,62	984 540,62

## 6 Vote du Budget Primitif 2021 ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2021 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	34 147,83	34 147,83
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	28 188,20	28 188,20
<b>TOTAL</b>	62 336,03	62 336,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2021, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	34 147,83	34 147,83
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	28 188,20	28 188,20
<b>TOTAL</b>	62 336,03	62 336,03

## 7 Vote du Budget Primitif LOTISSEMENT LE SUQUET 2021 -

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2021 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	252 395,61	252 395,61
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	233 115,95	255 461,72
<b>TOTAL</b>	485 511,56	507 857,33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2021, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	252 395,61	252 395,61
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	233 115,95	255 461,72
<b>TOTAL</b>	485 511,56	507 857,33

## **8 Cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain au profit de la Commune de CAMJAC**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Pierre LACOMBE, Maire Honoraire de CAMJAC, son épouse, Mme LACAM Anne-Marie épouse LACOMBE, demeurant ensemble à CAMJAC (12800) lieu-dit « Frons », Mr LACOMBE Jean, demeurant à CAMJAC (12800) lieu-dit « Frons », Mr LACOMBE Frédéric, demeurant à BARAQUEVILLE (12160) 281 Rue du Puech, Mr LACOMBE Pierre, demeurant à CAMBOULAZET (12160) Lotissement Bounafouzen et Mme LACOMBE Anne, demeurant à PINS JUSTARET (31860) 6 Chemin du Cros souhaitent céder à titre gratuit à la Commune de CAMJAC une parcelle de terrain sise sur la place centrale de Frons et sur laquelle était implanté un cimetière familial. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AD n°320, lieu-dit « Frons » Commune de CAMJAC, d'une superficie de 92 centiares. Cette parcelle présente un intérêt certain pour la future opération « Cœur de Village ».

Les Consorts LACOMBE, émettent le souhait unanime que les ifs centenaires présents sur la parcelle soient conservés dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la cession à titre gratuit par les Consorts LACOMBE, de la parcelle cadastrée section AD n°320, lieu-dit « Frons » Commune de CAMJAC, d'une superficie de 92 centiares,
- Demande la conservation des ifs centenaires
- Et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires et acquitter tous les frais inhérents à cette cession.

## **9 Choix de la solution à retenir pour mise en sécurité du carrefour de la Croix Rouge,**

La commune a demandé à Aveyron Ingénierie de réaliser une étude pour la mise en sécurité du carrefour de La Croix Rouge (entre les RD10 et 181). Quatre solutions ont été proposées.



La solution retenue par le conseil municipal consiste :

- à créer une zone à vitesse limitée 30 Km/h sur toute la traversée du village avec renforcement de la signalisation aux entrées
- à mettre en place des plateaux surélevés de 15m à l'entrée et la sortie du village
- à mettre en place 4 passages piétons : 2 sur la RD 10, un sur la RD 181 et 1 sur la route de la Grézate.
- à mettre en place un marquage au sol renforcé : marquage des axes des RD, marquages latéraux et mise en place de zébras.

Le montant de cette solution est de 24 100 €HT.

Une aide du Conseil Départemental sera demandée à hauteur de 50% du projet retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne tout pouvoir à Mr le Maire pour engager le projet.

## **10 Dénomination et numérotation des voies de la commune de CAMJAC**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de CAMJAC.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans et adresses ont été distribués individuellement à chaque administré par les conseillers municipaux.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de CAMJAC :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2021 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

DECIDE

- La création des voies et places selon le tableau ci-dessous
- DIT que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique.
- Autorise Monsieur de Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

nom_rue_CAMJAC	nom_rue_CAMJAC
ALLEE DU CHATEAU	IMPASSE DU SUQUET HAUT
CHEMIN DE BIEZ	IMPASSE DU TRAVERS
CHEMIN DE LA COLONIE	IMPASSE DU VIGNAL
CHEMIN DE LA FRANQUEZE	IMPASSE SAINT PAUL
CHEMIN DE LA REGINIE	PASSAGE DES ARTISANS
CHEMIN DE L AUBEPINE	PASSAGE DU RUISSEAU
CHEMIN DU BIEZ HAUT	PLACE DE LA MAIRIE
CHEMIN DU LANDAS	PLACE DE L EGLISE SAINT JACQUES
CHEMIN DU MULATIER	ROUTE D ALBI
CHEMIN DU NAVECH	ROUTE DE BOUYALS
CHEMIN DU PUIITS	ROUTE DE BRUCASTEL
CHEMIN DU VERNHAS	ROUTE DE CAMJAC
IMPASSE DE COMBE D ALBRE	ROUTE DE COMBE DE FARGUES
IMPASSE DE LA CHATAIGNERAIE	ROUTE DE FRAYSSINHES
IMPASSE DE LA COTE VIEILLE	ROUTE DE LA BASTIDE
IMPASSE DE LA FILI	ROUTE DE LA BESSARIE
IMPASSE DE LA FONTAINE	ROUTE DE LA BOULE
IMPASSE DE LA PEYRE BLANQUE	ROUTE DE LACAM
IMPASSE DE LA PEYSIERETTE BASSE	ROUTE DE LA CARRIERE
IMPASSE DE LA PEYSIERETTE HAUTE	ROUTE DE LA DEVEZE
IMPASSE DE LA PLANQUE BASSE	ROUTE DE LA GREZATTE
IMPASSE DE LA PLANQUE HAUTE	ROUTE DE LA MOULINE
IMPASSE DE LA POMAREDE	ROUTE DE LA PLANQUE
IMPASSE DE LA PORGADO	ROUTE DE LA VAYSSE
IMPASSE DE LA SARADE	ROUTE DE LA VIALETTE
IMPASSE DE LA SOURCE	ROUTE DE MAURY
IMPASSE DE LA TREMOLEDE	ROUTE DE NAUCELLE
IMPASSE DE LA VAYSSE BASSE	ROUTE DE POUZOLS
IMPASSE DE LA VERNIERE	ROUTE DE RANCILLAGOU
IMPASSE DE LA VIGNE	ROUTE DE RESSELVES
IMPASSE DE LAYSSAC	ROUTE DE ROUTABOUL
IMPASSE DE POUZOLS	ROUTE DU BOSC
IMPASSE DE PUECHAGUT	ROUTE DU FRAYSSE
IMPASSE DE RADAMAX	ROUTE DU LAC BLANC
IMPASSE DE ROUTABOUL	ROUTE DU PONT VERT
IMPASSE DES FLEURS	ROUTE DU PUECH
IMPASSE DES MENHIRS	ROUTE DU ROC
IMPASSE DES TAILLADES	ROUTE DU SEGALA
IMPASSE DU BOSC	ROUTE DU STADE
IMPASSE DU CAPFOURQUET	ROUTE DU SUQUET
IMPASSE DU GRABASSOU	ROUTE DU VIAUR
IMPASSE DU GRAND CHENE	ROUTE ROYALE
IMPASSE DU LAVOIR	RUE SAINT JACQUES
IMPASSE DU SUC	

## 11 Questions diverses

Mr le Maire évoque le problème important pour l'accueil et la garde des jeunes enfants sur la commune de CAMJAC.

Il plaide auprès de la communauté de communes du PSC pour obtenir le soutien de celle-ci concernant le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) sur la commune de CAMJAC.

Une enquête est en cours de réalisation par la commission Ecole pour bien mesurer le besoin.

Mr le Maire nous tiendra informés de la suite donnée.

Mme la Présidente de l'association « Génération Mouvement » Los Dos Cloquiès nous signale la démission prochaine du bureau du Conseil d'Administration.

D'un commun accord, les élus soutiendront la Présidente pour qu'une nouvelle équipe prenne le relais. Ils expriment toute leur reconnaissance et tous leurs remerciements aux membres du bureau pour l'excellent travail réalisé. Dès que possible, une rencontre sera organisée avec les membres de l'association pour fêter cet événement porteur de « lien social » pour notre commune.

Mr le Maire signale que des travaux d'entretien de nos deux églises permettront la remise en route des sonneries des cloches.

## 12 Agenda

**Dates des prochains CM : 28 mai 2021 à 20h30**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15 ;**

**Fin du compte-rendu**